



Embassy of the Republic of the Philippines
Ambassade de la République des Philippines
Paris

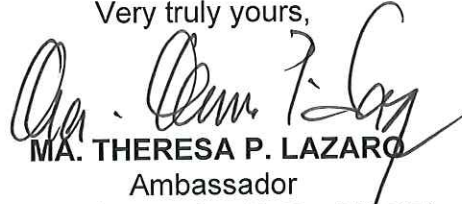
NOTICE OF AWARD

02 July 2020

Dear Mr. Kash:

I am pleased to inform you that, upon recommendation of the Bids and Awards Committee (BAC), as contained in its Resolution No. 32-2020, the Philippine Embassy is awarding the procurement of ten (10) sets of Desktop Computers and two (2) sets of Laptops for the official use of the Embassy to your firm in the total amount of € 8,728.00 only, including taxes and other lawful charges.

Very truly yours,


MA. THERESA P. LAZARO
Ambassador
Head of Procuring Entity (HOPE)

PC CONFIG

26 rue montgallet
75012 Paris
France



Embassy of the Republic of the Philippines
Ambassade de la République des Philippines
Paris

NOTICE TO PROCEED

08 July 2020

Sir/Madam:

Please be informed that, pursuant to the Notice of Award of even date, issued by the Philippine Embassy, your firm is hereby given this Notice to Proceed for the delivery of ten (10) sets of Desktop Computers and two (2) sets of Laptops for the official use of the Embassy in the total amount of € 8,728.00 only, inclusive of all taxes and other lawful charges.

This Notice is issued in accordance with the requirements of the Republic Act 9184, otherwise known as the "Government Procurement Reform Act of 2003".

Very truly yours,


MA. THERESA P. LAZARO
Ambassador
Head of Procuring Entity (HOPE)

PC CONFIG

26 rue montgallet
75012 Paris
France



PC CONFIG
26 rue montgallet
Tel : +33 1 43 42 12 13
Port. : +33 6 65 97 02 88
Pcconfig.Montgallet@gmail.com
http://pcconfig-montgallet.com
N° TVA Intracommunautaire : FR43818922478
N° SIRET : 81892247800016
RCS : paris
Capital : 10 000 €

AMBASSADE DES PHILIPPINES
4 hameau de boulainvilliers 75016
Tel : +33 1 44 14 57 00
Port. : +33 6 87 87 33 46
Email : parispe.property@gmail.com

DEVIS N° I-20-06-142 (PROVISOIRE)

Le mercredi 06 juillet 2020

Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT
QUOTATION 1 - 10 Units of Desktop CPU	10,00	579,1667 €	20,00	5 791,67 €
CASE AEROCOOL QS182 + POWERSUPPLY + MSI B450M-PRO-M2-MAX + AMD RYZEN 5 3400G Quad-Core 4-Threas socket AM4 Cache L3 4 Mo Radeon Vega Graphics 8 12 nm TDP 65W + 8G DDR4 3200MHZ + SSD 480G CRUCIAL + RADEON VEGA 11 HDMI / VGA + WINDOWS 10 PRO ENGLISH + KEYBOARD QWERTY LOGITECH + MICROSOFT OFFICE 2019 PRO PLUS				
QUOTATION 2 - 2 Units of Laptop	2,00	740,8333 €	20,00	1 481,67 €
DELL PC Portable - Inspiron 15 5593 - 15,6" FHD - Intel® Core™ i5-1035G1 - RAM 8Go - Intel ICL-U UHD - Windows 10 ENGLISH - Argent-SSD 500 + BAG + MICROSOFT OFFICE 2019 PRO PLUS				



CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.



Les pcs fixe montés en magasin sont garantis 2 ans.

Les pièces/composants informatiques et autres bénéficient de la garantie constructeur.

Sauf dans un délai de 7 jours, à partir de la date d'achat, sous réserve que le produit n'ai pas été déballé et/ou abîmé, le client pourra bénéficier d'un échange ou d'un avoir.

La garantie sur la main d'oeuvre dépend des conditions fixées par le vendeur.

AUCUN REMBOURSEMENT

Condition de paiement : Paiement comptant

Total HT	7 273,34 €
TVA (20 %)	1 454,66 €
Total TTC	8 728,00 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.